

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N°2021-284
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière : FINANCES LOCALES

Sous matière : SUBVENTIONS

**OBJET : OPERATION
COEUR DE VILLE
N°2021-17 :
REAMENAGEMENT
COMPLET AXE
TRAVERSANT
GRAND RUE
TRANCHE 2 -
DEMANDE DE
SUBVENTIONS**

Séance du Conseil Municipal du lundi 15 novembre 2021
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,
François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD,
Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE,
Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-Claude BOURREL, Denis
BOUILLEUX, Daniel SIBRA, Sabine CHABERT, Chantal BARTHES,
Javier DE LA CASA, Bruno PERLES, Delphine SANTINI, Prèscillia
GRANIER, Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Gérard
MONDRAGON, Martine LACOMBE

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

Formant la majorité des membres en exercice

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL EN DATE
DU : 09 NOVEMBRE 2021

AFFICHAGE EN DATE
DU : **23 NOV. 2021**

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE
DU : **24 NOV. 2021**

Procurations : Élisabeth ESCAFRE Donne procuration à Sabine
CHABERT, Régine SURRE Donne procuration à Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES, Michel RATABOUIL Donne procuration à Brigitte
BATIGNE, Nicolas ASENSIO-VERGNES Donne procuration à Evelyne
GUILHEM, Agnès SOULIER Donne procuration à Hélène GIRAL,
Audrey GAIANI Donne procuration à Chantal BARTHES,

Absents excusés : Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Michel
RATABOUIL, Nicolas ASENSIO-VERGNES, Agnès SOULIER, Audrey
GAIANI

Secrétaire : Madame Sabine CHABERT

Vu la délibération n° 2014-94 en date du 10 mars 2014,
Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'opération cœur de ville, il
convient de procéder au réaménagement complet de l'ancienne traversée de ville à savoir la rue
de l'Hôpital, la rue Pasteur, la Grand Rue et la rue de l'Horloge.

Suite à la première tranche de travaux qui consistait à la réalisation de la rue Pasteur, il convient
de poursuivre les travaux Grand rue – tranche 2.

Les travaux, pour la Ville, consisteront à l'enfouissement des réseaux encore aériens, la réfection
complète des eaux pluviales, et l'aménagement de la voirie et des trottoirs en se conformant aux
règles de d'accessibilité.

Le montant de l'opération s'élève à : 255 488.26 € H.T.

Il est précisé que dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage avec la communauté de communes, des travaux de réfection des canalisations d'eaux usées et eau potable, sont réalisés, en sus, pour un montant total de 131 030,40 € HT. Ils seront pris en charge financièrement par la communauté de communes et ne sont pas intégrés à la présente demande de subventions.

Cette opération peut prétendre à une participation du Conseil Départemental du Conseil Régional et de l'Etat.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de présenter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental, du Conseil régional et de l'Etat.

Il convient de délibérer sur le plan de financement suivant :

DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.		%
Réaménagement complet Grand Rue- Tranche 2-		Conseil Départemental :	76 646.40	30
		DETR 2022	76 646.40	30
		Conseil Régional	51 097.60	20
		Ville de Castelnaudary	51 097.60	20
TOTAL	255 488.00	TOTAL	255 488.00	100

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE le programme de cette opération tel que défini ci-dessus par M. le Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, du Conseil régional et de l'Etat.

PRECISE que les crédits relatifs aux études seront inscrits au budget 2022 - opération 9002.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signés au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 15 novembre 2021

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le
24 NOV 2021
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
23 NOV 2021
Par publication le :
24 NOV 2021
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 23/11/2021
Reçu en préfecture le 23/11/2021
Affiché le 
ID : 011-211100763-20211115-DB2021284-DE